

Les dossiers des greffiers montrent que dans au moins trois cas, l'honorable whip du Nouveau parti démocratique n'a pas parafé sa demande. Les rapports ont été déposés et adoptés d'office sans incident. Il s'agit du 40<sup>e</sup> rapport, portant sur le projet de loi C-73, du 46<sup>e</sup> rapport, touchant le projet de loi C-79 et d'un autre rapport dont je n'ai pas le numéro et qui portait sur le projet de loi C-78.

Comme les greffiers nous l'ont dit, je crois que, si le président du comité juge que le rapport du comité est recevable et s'il le dépose ou demande à quelqu'un de le faire, ce rapport est alors recevable.

Si l'opposition invoque le Règlement à ce sujet, je crois que la Présidence ne devrait pas accepter d'entendre des arguments de la part des députés, car pour ma part, la Chambre est déjà saisie du rapport du comité. Si les whips ne sont pas satisfaits de cela, je prétends alors que c'est un problème que le comité lui-même doit résoudre.

J'ai eu l'occasion de consulter le président du Comité permanent de la gestion de la Chambre hier soir et il confirme les faits que je viens de vous décrire. Je déplore qu'il soit en dehors de la ville aujourd'hui et qu'il ne puisse être parmi nous, mais je peux vous garantir que lors d'une conversation que j'ai eue avec lui hier soir, il m'a confirmé tout ce que je viens de vous dire.

**M. le Président:** Je vais donner la parole au député, mais j'aimerais seulement faire remarquer à la Chambre qu'il semble y avoir une certaine confusion quant ce à ce qui va se passer à 11 heures.

Selon les renseignements que je possède, aucun avis officiel n'a été donné concernant la tenue de cette réunion.

• (1030)

Ce qui m'inquiète à présent, c'est que—qu'elle ait lieu à 11 heures ou un peu plus tard—la Chambre et la présidence doivent faire face à un rappel au Règlement, et je crois que je vais devoir m'occuper de cette question à moins que les députés n'arrivent à s'entendre entre eux, ce qui serait mieux mais n'est peut-être pas possible.

Je donnerai la parole au député de Thunder Bay—Atikokan. À moins qu'il y ait une information ou une nouvelle cruciale que nous devrions connaître, le député de Saint-Léonard veut prendre la parole—il est probablement de ma responsabilité d'attendre pour faire connaître ma décision et de voir comment je peux rapidement régler ce problème, si en fait c'est à moi à le faire.

### *Recours au Règlement*

**M. Angus:** Monsieur le président, je voudrais ajouter un point important. Hier, j'ai avisé le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, alors qu'il était présent, que je n'étais pas d'accord sur le rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, qui demande que soit retiré le projet de loi C-91. J'ai fait clairement savoir que cette question devrait être renvoyée au Comité de la gestion de la Chambre à des fins de règlement.

Signature ou non, et indépendamment des moyens, j'ai informé le député que je n'étais pas d'accord sur ce qui était dit dans le rapport.

**M. Gagliano:** Monsieur le président, un comité de sélection du sous-comité du Comité permanent de la gestion de la Chambre se compose de trois whips: le whip du gouvernement, le whip de l'opposition et le whip du NPD.

À sa création, ce sous-comité s'est vu déléguer par le Comité permanent de la gestion de la Chambre, le pouvoir d'accélérer les formalités de changement dans la composition du comité de telle sorte que le sous-comité n'ait pas chaque fois à demander l'approbation du Comité permanent de la gestion de la Chambre avant de présenter son rapport.

Étant donné cette délégation de pouvoir, une chose est très claire. Ce rapport doit être unanime. S'il ne l'est pas, il ne peut être présenté à la Chambre. Il doit être renvoyé au Comité permanent de la gestion de la Chambre. Ce qui s'est produit ce matin ne s'est encore jamais vu. Une fois communiqués les noms par les trois whips, un rapport a été préparé et on a demandé au greffier de le faire signer par les trois whips avant de le présenter à la Chambre.

En ma qualité de whip de l'opposition, on ne m'a pas demandé de signer ce rapport. Donc, je ne l'ai pas fait. Je ne pense pas, si on examine ce rapport, que ma signature ou mon paraphe y figure. Si j'ai bien compris, c'est aussi le cas du whip du NPD.

Il n'y a pas eu de réunion comme telle ou de signature. Il n'y a pas d'entente. Cette question sera débattue à 11 heures. Le comité de sélection doit faire un rapport au Comité permanent de la gestion de la Chambre. Nous pourrions peut-être régler cette question cet après-midi.

**M. le Président:** Si je dois prendre la question en délibéré, il vaut mieux ne pas tarder. Le temps file.

**M. Riis:** Monsieur le Président, j'aurais une solution à proposer, et elle est plutôt simple.